

Braccio, Nadia

De: Jean Hudon [info@cqlpe.ca]
Envoyé: 7 juillet 2014 06:12
À: Greffe
Objet: Complément à verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À qui de droit :

Voici que nous sommes presque arrivés à la fin du long processus d'examen et d'approbation (ce qui ne faisait aucun doute dès le départ, vous en conviendrez) de l'ensemble du projet LAD d'Hydro-Québec. Il ne vous reste plus - *pour le moment* ! - qu'à entériner la baisse des frais exigés pour le droit de retrait que le distributeur vous a demandé d'approuver. Au lieu de vous adresser encore de nouvelles requêtes, qui de toute manière ne changeront rien à ce que vous allez décider à l'égard de cette baisse des frais, s'ajoutant au 453 autres lettres d'observations, de plaintes, de supplications et de revendications diverses archivées sur votre site (<http://bit.ly/1kmdgq>), l'idée m'est venue de vous remercier pour tout ce que vous avez jugé bon, en votre âme et conscience (s'il s'agit là d'une chose admissible dans vos procédures si rigoureusement bien définies), de décider dans ce dossier. Et vous comprendrez bien sûr que mes remerciements visent avant tout à souligner avec un brin de sarcasme, par voie de parodie mielleuse, tout ce qui a fait cruellement défaut aux yeux des simples citoyens éminemment impuissants que nous sommes.

Je vous remercie tout d'abord de n'avoir pas hésité un instant à mettre de côté les centaines de témoignages de personnes rapportant avoir été plus ou moins gravement incommodées et incapacités par les émissions de radiofréquences pulsées des compteurs pour vous consacrer à votre mission première qui est d'évaluer la prétendue rentabilité à long terme du Projet LAD. Vous n'avez en effet aucune compétence en matière de santé. Il vous suffisait effectivement de croire aveuglément, et sans la moindre preuve documentaire à l'appui, les dires du Dr Plante, à l'emploi d'Hydro-Québec depuis plus de 25 ans, relativement à la parfaite innocuité dans tous les cas de figure de ces émetteurs. En outre, puisque Santé Canada et la Direction de la Santé publique de Montréal vous ont comme par hasard donné au bon moment leur bénédiction pour approuver cette technologie, sous le prétexte que sa puissance n'excède pas la norme du Code 6, la plus laxiste au monde, votre postérieur était protégé contre toute indécence accusation de négligence profondément irresponsable à l'égard de votre auguste approbation.

Je vous remercie d'avoir oeuvré sans relâche pour donner au gouvernement québécois un moyen d'augmenter par la porte arrière les revenus d'Hydro-Québec, car la facturation différenciée dans le temps, que cette dernière ne manquera pas de vous demander d'approuver dans quelques années, une fois l'ensemble du Québec équipé de ces compteurs, contribuera merveilleusement à enrichir les coffres de l'État. Le seul effet collatéral inévitable sera l'appauvrissement des classes les moins fortunées et l'augmentation du nombre de clients incapables de se payer ce que certains ont encore le culot de considérer comme un service essentiel. Ce petit problème vraiment secondaire sera aisé à régler puisqu'il suffira à Hydro-Québec d'appuyer sur un bouton pour leur couper le courant, au lieu de devoir envoyer un employé les débrancher sur place, encore une fois grâce à cette technologie si polyvalente que vous avez approuvée. Ceux qui retourneront à l'âge de pierre une fois leur courant coupé pour défaut de paiement n'auront qu'à aller rejoindre les rangs des miséreux bienheureux, puisqu'ils sont sans doute sur le Bien-être comme on dit, et à se débrouiller comme ils pourront. De toute façon, grâce à ses revenus accrus, le gouvernement pourra donner leur chiche pitance à ces incapables de payer, et bien sûr continuer à vous dorer la pilule de fonctionnaires grasement payés. Pas surprenant toutefois, qu'en plus d'avoir le sentiment de s'être fait cavalièrement enfoncer ces compteurs dans la gorge, plusieurs ont aussi le douloureux sentiment de se faire avoir par la «porte arrière».

Je vous remercie d'avoir sciemment ignoré le fait dénoncé par l'ancien premier ministre de Colombie-Britannique Bill Vander Zalm, selon qui notre grand et fier frère à bras (plus familièrement appelé Big Brother) pourra surveiller en douce nos moindres faits et gestes, et d'avoir cru les promesses d'Hydro-Québec que la sécurité informatique sera à toute épreuve, même si elle a décidé de confier les données de consommation à une compagnie américaine, censée garantir l'inviolabilité de ces précieuses données, sur la foi d'un simple contrat - signé *bien après* que vous ayez approuvé le Projet LAD - censé garantir qu'aucun des pirates informatiques de ce monde ne puisse *jamais* y accéder. Votre aptitude à faire confiance à la capacité de gestion de nos données privées par votre Big Brother à vous est tout à fait exemplaire, au point qu'on se dit que vous pourriez sans peine donner l'absolution sans confession au premier diable venu.

Je vous remercie de n'avoir jamais pris la peine de relever le fait que, lorsque soumis à des surtensions répétées, le faiblard circuit de protection de ces compteurs fond comme neige au soleil, ce qui dans plus de 1000 cas rapportés en Amérique du Nord, dont un à Saint-Léonard où 4 compteurs pyromanes ont simultanément pris feu, a eu pour conséquence que les dommages, par suite des incendies qu'ils ont déclenchés, ont sans doute totalisé plusieurs dizaines de millions de dollars et ont causé à maintes reprises mort d'êtres humains. Ce n'est qu'un autre dommage collatéral potentiel, n'est-ce pas, car comme pour les 200,000 Québécois électrosensibles - et ignorant l'être dans la plupart des cas - qui devront vivre avec la contamination électromagnétique de leur demeure (ou survivre tant bien que mal, devrai-je dire - et plus mal que bien, en fait), vous vous deviez de passer sous silence ces détails mineurs, car rien ne saurait entraver la marche du progrès... Applaudissons donc votre adhésion inconditionnelle à la transe paradigmatique ambiante, cette croyance naïve de notre société en la «science» concoctée avec les milliards de l'industrie du sans fil afin d'attester de l'innocuité de leur technologie magique, une «science» bruyamment répercutée par des médias vassaux n'ayant nul désir de chercher la vérité. Votre mandat, encore une fois, se limitait à étudier la rentabilité promise du Projet LAD, pas à remettre en question les croyances soigneusement entretenues par un constant matraquage publicitaire sur les prouesses sans filaires de leurs belles bébelles, dignes descendantes des inventions de M. Bell.

Vous pouvez donc dormir sur vos deux oreilles, sachant que vous avez accompli sans coup férir votre devoir. Si comme Thierry Vandal, PDG d'Hydro-Québec, vous habitez à Westmount, où la compagnie d'électricité a curieusement décidé de ne PAS déployer de quincaillerie intelligente, vous risquerez peu de voir votre luxueux confort assombri par la centaine de symptômes plus ou moins sérieux rapportés par les hypocondriaques véreux - de votre point de vue, s'entend - qui s'inventent de sales migraines tenaces et autres maux en tous genres pour justifier leur rejet viscéral de ces appareils trucidaire - de leur point de vue, s'entend.

Toutefois, si jamais un jour, peut-être pas si lointain, il s'avérait, comme dans le cas du tabac, de l'amiante et de nombreuses autres merveilleuses inventions modernes, que les scientifiques mercenaires à la solde de l'industrie des télécommunications n'étaient finalement que l'arbre tentant de dissimuler la forêt de l'épidémie de cancers, d'alzheimer, d'autisme, d'allergies et d'autres dérèglements divers qui se répand comme une plaie d'Égypte, vous ne pourrez hélas plaider l'ignorance, car vous avez été dûment avertis. Peut-être alors regretterez-vous de n'avoir pas su écouter les empêcheurs de tourner en rond - de votre point de vue, bien évidemment - que nous sommes et nous remercier de vous avoir ouvert les yeux au lieu de nous faire le doigt d'honneur par des décisions dont les apôtres de la Terre plate auraient été fiers...

Bien candidement

Jean Hudon

Co-fondateur et webmestre

Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique

<http://www.cqlpe.ca>

Membre du comité organisateur de la campagne Je garde mon compteur !

<http://www.jegardemoncompteur.com>

Pour référence, voir aussi mes précédentes lettres d'observations et compléments d'information :

<http://bit.ly/1rGr32S> - <http://bit.ly/1m88qSb> - <http://bit.ly/1qNsRHc> - <http://bit.ly/1qNsVql>

Merci à l'avance d'ajouter cette cinquième lettre en ligne sur votre site. ;-)